



Bulex®

Toujours à vos côtés

Notice d'emploi

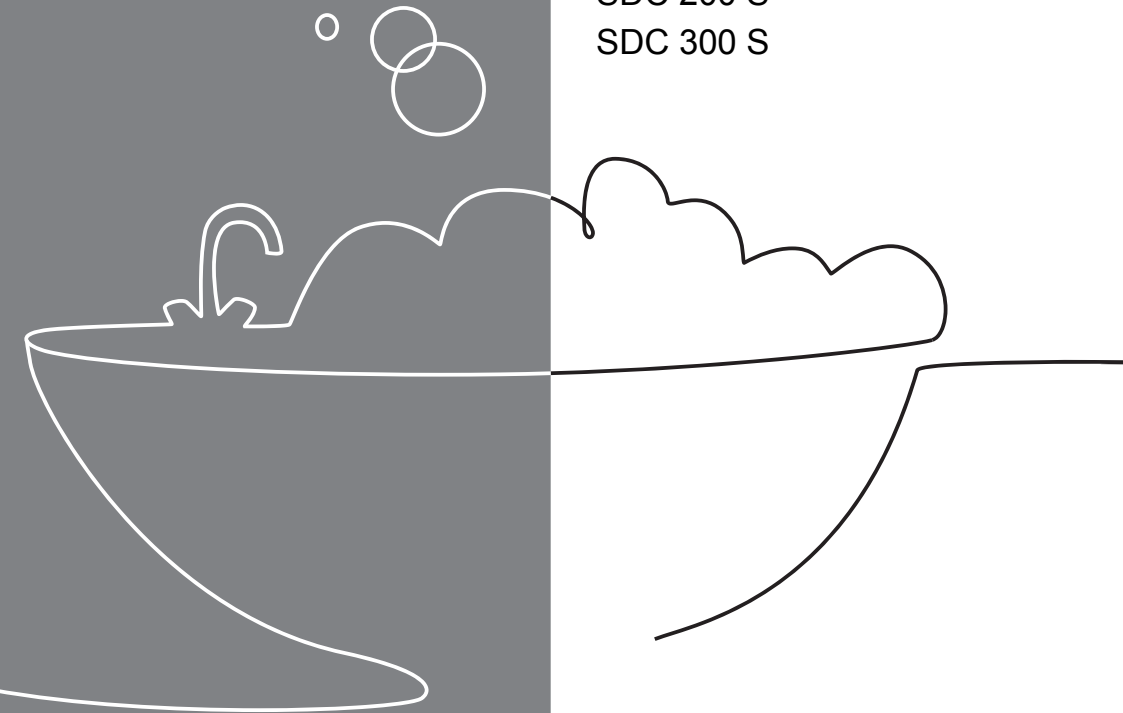
SDN 150 S

SDN 200 S

SDC 150 S

SDC 200 S

SDC 300 S



Sommaire

Sommaire

1	Sécurité.....	3
1.1	Consignes générales de sécurité	3
1.2	Marquage CE.....	5
1.3	Utilisation conforme	5
2	Remarques relatives à la documentation	7
2.1	Respect des documents applicables.....	7
2.2	Conservation des documents	7
2.3	Validité de la notice.....	7
3	Vue d'ensemble des produits.....	7
3.1	Structure de l'appareil.....	7
3.2	Plaque signalétique	7
3.3	Mode de fonctionnement	7
4	Utilisation	8
4.1	Réglage de la température d'eau chaude	8
4.2	Réglage de la protection antigel	8
5	Maintenance	8
5.1	Nettoyage de l'appareil	8
5.2	Contrôle du dispositif de sécurité	8
5.3	Contrôle de l'anode de protection en magnésium	8
6	Dépannage	8
6.1	Thermostat défectueux	8
7	Mise hors service temporaire	9
7.1	Vidange de l'appareil	9
7.2	Remplissage de l'appareil.....	9
8	Mise hors fonctionnement.....	9
9	Recyclage et mise au rebut	9
10	Garantie	9
11	Service après-vente.....	9

1 Sécurité

1.1 Consignes générales de sécurité

1.1.1 Installation par un installateur spécialisé

Seul un installateur spécialisé est habilité à procéder à l'installation, l'inspection, la maintenance et la réparation de l'appareil.

1.1.2 Danger mortel dû à des raccords sous tension

Toute intervention au niveau des raccords sous tension présente un risque d'électrocution et donc un danger de mort. Les interventions au niveau des raccords sous tension doivent être effectuées exclusivement par des électriciens qualifiés.

- ▶ N'effectuez jamais la moindre intervention au niveau des raccords qui relaient un courant alternatif ou triphasé.
- ▶ Adressez-vous à un électricien qualifié pour tout raccordement fixe de l'appareil à un réseau alternatif ou triphasé.

1.1.3 Prévention des dommages causés par le gel

Si l'appareil reste hors service dans un local non chauffé pen-

dant une période prolongée (par ex. vacances d'hiver), l'eau qui se trouve dans l'appareil et dans les conduites risque de geler.

- ▶ Faites en sorte que le local dans lequel est installé l'appareil soit à l'abri du gel en toutes circonstances.

1.1.4 Dommages matériels en cas de problèmes d'étanchéité

- ▶ Faites en sorte que les conduites de raccordement ne subissent pas de contraintes mécaniques.
- ▶ Ne suspendez pas de charge aux conduites (par ex. vêtements).
- ▶ En cas de fuites au niveau de la conduite d'eau qui relie l'appareil aux points de puisage, fermez immédiatement la vanne d'arrêt d'eau froide.
- ▶ Faites réparer toute fuite par un installateur spécialisé.

1.1.5 Danger de mort en présence de légionelles dans l'eau potable

- ▶ L'eau contenue dans le ballon d'eau chaude sanitaire doit être amenée au moins une heure par semaine à une température supérieure

1 Sécurité

à 60 °C afin d'éviter la formation de légionelles.

1.1.6 Prévention des brûlures

Les points de puisage de l'eau chaude présentent un risque de brûlures si la température de l'eau est supérieure à 60 °C. Les enfants en bas âge et les personnes âgées encourent des risques même à des températures plus basses.

- ▶ Sélectionnez la température de sorte qu'elle ne présente de danger pour personne.

1.1.7 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit

Toute modification dans l'environnement immédiat du produit risque de présenter un danger pour la santé ou la vie de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi de provoquer des dommages au niveau du produit ou d'autres biens matériels.

- ▶ Ne désactivez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil. Seuls les professionnels qualifiés auto-

risés et le service client sont autorisés à intervenir au niveau des composants scellés.

- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau du produit
 - au niveau des conduites d'arrivée de gaz, d'alimentation en air, d'eau et des câbles électriques
 - au niveau de l'installation d'évacuation des gaz de combustion
 - au niveau de la soupape de sécurité
 - au niveau des conduites d'évacuation
 - au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit

1.1.8 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme !

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Veuillez immédiatement contacter un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.

- Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1.2 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

1.3 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Ce produit a été spécialement conçu pour produire et stocker de l'eau chaude sanitaire à une température de 85 °C maximum à l'usage des ménages.

Cet appareil a été exclusivement conçu pour être posé sur le sol.

Cet appareil doit impérativement être équipé d'un groupe de sécurité adapté et conforme aux conditions de test de BELGAQUA.

L'utilisation conforme suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser l'appareil en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec cet appareil. Le nettoyage et l'entretien courant de l'appareil ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

L'utilisation de l'appareil dans des véhicules, par exemple mobil-home ou caravane, est considérée comme non conforme. Ne sont pas considérées comme des véhicules les unités installées à demeure

1 Sécurité

(installation fixe dans un endroit donné).

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents applicables

- Il est impératif de se conformer à toutes les notices d'emploi qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

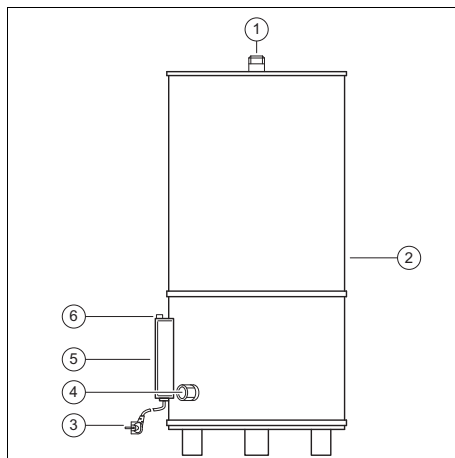
La présente notice s'applique exclusivement aux produits suivants :

Appareil - référence d'article

SDN 150 S	0010014466
SDN 200 S	0010014469
SDC 150 S	0010016004
SDC 200 S	0010016007
SDC 300 S	0010016008

3 Vue d'ensemble des produits

3.1 Structure de l'appareil



- | | |
|---------------------------------------|------------------------|
| 1 Raccord d'eau chaude | 4 Raccord d'eau froide |
| 2 Ballon ECS | 5 Boîtier de commande |
| 3 Câble secteur avec fiche de secteur | 6 Tableau de commande |

3.2 Plaque signalétique

La plaque signalétique se trouve sous le boîtier de commande.

3.3 Mode de fonctionnement

Cet appareil est un ballon d'eau chaude sanitaire à chauffage direct. L'eau est chauffée par un élément de chauffage intégré au ballon. L'eau se dilate lorsqu'elle monte en température. Comme il s'agit d'un circuit fermé, des gouttes se forment à l'extrémité du tube d'écoulement du dispositif de sécurité. Dès qu'il y a un prélèvement d'eau chaude au niveau d'un point de puisage, de l'eau froide afflue dans le ballon d'eau chaude sanitaire.

Le régulateur intégré compare la température réglée pour l'eau chaude sanitaire à la température réelle de l'eau à l'intérieur de

4 Utilisation

l'appareil. Dès que la température d'eau chaude dans l'appareil est trop basse, le régulateur active l'élément de chauffage et le témoin de contrôle s'allume.

4 Utilisation

4.1 Réglage de la température d'eau chaude

La température d'eau chaude se règle en continu jusqu'à 85 °C.

Tournez le sélecteur vers la droite pour augmenter la température. Pour diminuer la température, tournez le sélecteur vers la gauche.

4.2 Réglage de la protection antigel

La fonction de protection antigel surveille la température de l'eau se trouvant dans le ballon d'eau chaude sanitaire et protège ainsi le ballon des dommages causés par le gel. Pour activer la fonction de protection antigel, réglez le régulateur de température sur le symbole ❄️. Dès que l'eau du ballon d'eau chaude sanitaire descend en dessous de 7 °C, le régulateur de température active l'élément de chauffage. La fonction de protection antigel assure la protection uniquement si le ballon d'eau chaude sanitaire est alimenté en tension. Ne débranchez pas le ballon d'eau chaude sanitaire du réseau électrique et ne déconnectez pas les fusibles.

5 Maintenance

5.1 Nettoyage de l'appareil

- ▶ Utilisez exclusivement un chiffon humecté d'eau et de détergent sans solvant pour nettoyer l'appareil.

5.2 Contrôle du dispositif de sécurité

- ▶ Faites couler régulièrement de l'eau au niveau du dispositif de sécurité pour éviter les phénomènes d'entartrage.

5.3 Contrôle de l'anode de protection en magnésium

Du calcaire est susceptible de se former selon la qualité de l'eau, la température réglée et les besoins en eau chaude.

- ▶ Faites inspecter l'anode de protection en magnésium ainsi que les composants électriques et hydrauliques par un installateur spécialisé tous les ans.

L'installateur spécialisé peut constater l'entartrage ou la présence de salissures sur les composants hydrauliques lors du remplacement de l'anode de protection en magnésium.

- ▶ Dans ce cas, demandez à l'installateur spécialisé d'éliminer le tartre et les salissures.

6 Dépannage

6.1 Thermostat défectueux

En cas de dysfonctionnement du thermostat, le limiteur de sécurité intégré évite que l'eau chaude ne monte trop en température. Le limiteur de sécurité coupe les deux phases de l'alimentation électrique du ballon d'eau chaude sanitaire.

- ▶ Confiez la réparation à un installateur spécialisé.

7 Mise hors service temporaire

Si l'appareil ne doit pas être utilisé pendant une période prolongée, il convient de le vidanger. Vous pourrez ensuite le remplir lorsque ce sera nécessaire.

7.1 Vidange de l'appareil

1. Alternative 1 / 2

Conditions: Raccordement fixe au secteur

- ▶ Adressez-vous à un installateur spécialisé pour la déconnexion du raccordement électrique et la vidange du ballon d'eau chaude sanitaire.

1. Alternative 2 / 2

Conditions: Raccordement au secteur par fiche de secteur

- ▶ Débranchez la fiche de secteur.
- ▶ Procédez comme indiqué dans la section Vidange de l'appareil. (→ page 9)

Vidange de l'appareil

2. Fermez le robinet d'arrêt d'eau froide.
3. Ouvrez un robinet d'eau chaude raccordé à l'appareil.
4. Vidangez l'eau du ballon d'eau chaude sanitaire via le robinet de vidange.

7.2 Remplissage de l'appareil

1. Alternative 1 / 2

Conditions: Raccordement fixe au secteur

- ▶ Adressez-vous à un installateur spécialisé pour le raccordement électrique et le remplissage du ballon d'eau chaude sanitaire.

1. Alternative 2 / 2

Conditions: Raccordement au secteur par fiche de secteur

- ▶ Procédez comme indiqué dans la section Remplissage de l'appareil.

Remplissage de l'appareil

2. Ouvrez le robinet d'arrêt d'eau froide.

3. Ouvrez un robinet d'eau chaude raccordé à l'appareil.
4. Fermez le robinet d'eau chaude lorsque l'eau commence à couler.
5. Branchez la fiche de secteur dans la prise prévue à cet effet.

8 Mise hors fonctionnement

- ▶ Veillez à ce que la mise hors service de l'appareil soit effectuée par un installateur spécialisé.

9 Recyclage et mise au rebut

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé le produit.



Si le produit ou les piles qu'il contient portent ce symbole, cela signifie qu'ils contiennent des substances nocives ou polluantes.

- ▶ Dans ce cas, ne jetez pas le produit ou les piles qu'il contient avec les ordures ménagères.
- ▶ Au contraire, remettez le produit et, éventuellement, les piles à un point de collecte pour les piles et les appareils électriques ou électroniques usagés.

10 Garantie

Pour obtenir des informations concernant la garantie constructeur, veuillez contacter l'adresse indiquée au verso.

11 Service après-vente

Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso ou sur le site www.bulex.be.



Fournisseur / Fabricant
BULEX Services N.V.

Golden Hopestraat 15
1620 Drogenbos

www.bulex.be

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.



Bulex[®]

Toujours à vos côtés

0020173131_01 - 10.12.2013